
DECRET N° 71-71 /CP/MSPAS

du 26 Avril 1971

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi 65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU la Loi Organique N° 64-34 du 12 Décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
VU l'Ordonnance N° 71-2/CP/MSPAS du 1er Février 1971 portant reorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
VU le Decret N° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
VU le Decret N° 287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966 portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique ;
SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE PREMIER.— M. Maximilien YEKPE, Médecin Principal de Classe Exceptionnelle, Diplômé de Santé Publique de l'UNIVERSITE de Montréal est nommé Directeur des MALADIES TRANSMISSIBLES à PORTO-NOVO.

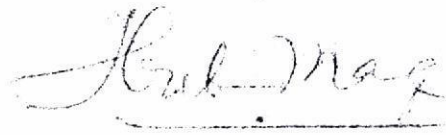
ARTICLE 2.— Le présent Decret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de sa signature, et il sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

par le Conseil Présidentiel

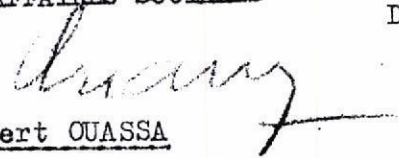


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert M A G A

LE MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE
et DES AFFAIRES SOCIALES


Albert OUASSA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -
MSPAS et Sces 10 - Ministères 10 -
HC 3 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 -
JORD-Gde.Chanc.-DB-CP-DC-Solde 6 -
DI 8 - Intéressé 1 - DEP-DGAJL 4 -
Dtion.Stat. 2 - DFP + s/dtions 6 -